

# Délibération du Conseil municipal

du 11 avril 2022

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 077-217702570-20220411-10\_2022-DE

**DATE DE  
CONVOCATION**

04/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

**EN EXERCICE : 27**

**PRÉSENTS : 17**

Présents : M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE - M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – Mme Sylvie FOUGERAY- M. Sébastien COSTARD – Mme Ndeye DIA BRANDONE - M. Georges BACCON – Mme Rafea LAOUADI – M. Cyril DEBOOSERE – Mme Claudine PARE.

**VOTANTS : 20**

Pouvoirs : Mme Auziria MENDES à Mme Karine ROUSSET – M. Jean-Paul BORIE à M. Laurent COURTIAT – M. Jacques TOUPRY à M. Daniel SEVILLANO.

**N° 10-2022**

Absents : Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – Mme Brigitte DA SILVA – M. Bertrand GIRAUDEAU – M. Jean-Michel LEMSEN – Mme Mélanie GENTILS – M. Olivier GANDAR - M. Nicolas LAVALLEE.

Monsieur Romain SEVILLANO a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION :**

**Avis sur la construction de lagunes de stockage de  
digestat liquide sur les communes de Puisieux et Trocy-  
en-Multien**

La Société SAS BIOGAZ DU MULTIEN, dont le siège social est situé 15, rue du Pré Gault à May-en-Multien (77145), a déposé un dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, aux fins d'être autorisée à augmenter la capacité de traitement de l'unité de méthanisation qu'elle exploite actuellement sur le territoire de la commune de May-en-Multien, à construire deux lagunes de stockage de dirigeant liquide sur le territoire des communes de Puisieux et Trocy-en-Multien, ainsi qu'à épandre sur les terres agricoles les digestats produits par cette installation.

Le dossier de demande précité sera déposé en version papier et numérique en Mairie de May-en-Multien, comme siège de la consultation du public, du lundi 11 avril 2022 à 9h30 au lundi 9 mai 2022 inclus à 17h30. Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carreres/Enregistrement>

L'unité départementale de Seine-et-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région d'Ile-de-France souhaite l'avis de la commune sur la demande de la société SAS BIOGAZ DU MULIEN.

Oùï l'exposé du Maire,

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

ID : 077-217702570-20220411-10\_2022-DE



Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

De donner un avis favorable à la construction de lagunes de stockage de digestat liquide sur les communes de Puisieux et Trocy-en-Multien.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 11 avril  
2022.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE

